

Comité de Soutien et de Promotion du Jardin d'Aventure des Halles
Réunion n° 1 (12/01/06)

Assistaient à la réunion : Barbara Blot, Bernard Blot, Elisabeth Bourguinat, Agnes Dargent, Dawn Davis, Xavier de Latour, Dominique Dubrule, Duccia Farnetani, Margarita Feliz, Ivana Jirovec, Laetitia Mougenot, Susan Philips, Gilles Pourbaix, Nadine Rémond, Dana Voyard.

1) Rappel des péripéties du projet des Halles concernant le jardin Lalanne

Au départ, personne parmi les associatifs n'a demandé le maintien du Jardin Lalanne car personne n'imaginait qu'il pourrait être supprimé. Dans le *Programme définitif* de janvier 2004 qui a servi de « cahier des charges » à la première phase du projet, figure d'ailleurs l'indication suivante : « *Le jardin dit Lalanne doit être conservé au regard de sa fréquentation, à moins de proposer sur le site un espace du même type "jardin d'aventure", d'une surface identique, paysagé, fermé et animé.* » (p. 21)

Lors de la publication des quatre maquettes, surprise : aucun des quatre projets ne conservait le jardin Lalanne, en dépit du cahier des charges. Il nous a été confié par l'un des architectes que c'était Serge Federbusch, alors directeur de la SEM Paris Centre, qui avait indiqué aux équipes qu'elles pouvaient « *laisser tomber ce truc* ».

L'association Accomplir a soutenu le projet Mangin car d'après les critères d'usages et de fonctionnalité qu'elle avait retenus (à l'exclusion de critères esthétiques), il obtenait 41/51, quand les autres projets obtenaient 14/51, 16/51, 18/51. Refuser tous les projets aurait été irresponsable car c'était se discréditer pour la suite de la concertation, et la Ville aurait alors pu choisir n'importe lequel des quatre projets.

Accomplir a cependant toujours précisé dans sa communication que sur un cinquième de ses critères, le projet Mangin ne lui donnait pas satisfaction, en particulier sur les points suivants : suppression de la Grosse Tête, suppression du Jardin Lalanne, absence de relogement de la Bibliothèque La Fontaine dans le bâti ancien du quartier, absence de création d'un nouvel accueil de jour pour les SDF dans le quartier. A noter que sur le projet de Mangin, à la place du Jardin Lalanne figurent une terrasse de café, une allée diagonale qui relie la rue Rambuteau à la grande passerelle centrale, des arbres et un peu de pelouse.

En juin 2004, le Maire de Paris a décidé de repousser sa décision et demandé aux équipes de préciser quelle était « l'évolutivité » de leurs projets. La possibilité de rétablir le Jardin Lalanne dans le jardin des Halles faisait explicitement partie des questions posées aux quatre équipes : « *Indiquer les usages et les publics auxquels sont destinés le(s) jardin(s). Indiquer également leur localisation (notamment les jardins des tous petits et le jardin d'aventures actuellement localisé dans le « jardin des Lalanne »).* ».

Seule l'équipe de Mangin était en mesure de proposer le maintien du Jardin Lalanne. Nouvel construisait sur ce site une tour pour le Conservatoire, Koolhaas creusait un canyon, Maas vitrifiait tout le jardin par un podium de verre à cinq mètres de haut. Lors du débat public organisé à la Bourse de Commerce par Accomplir le 16/09/04, Mangin déclarait : « *[Dans cette nouvelle version] le Jardin Lalanne pourrait être maintenu. Ce jardin est cher aux gens* ».

du quartier pour deux raisons : la masse végétale qu'il représente et le terrain d'aventure protégé qu'il offre aux enfants. Il semble toutefois qu'il pose des problèmes de sécurité qui devront être étudiés. Du point de vue de la géométrie du jardin et du Carreau, il peut être conservé ; nous nous proposons de le revisiter. »

C'est entre autres à cause de ce critère de la possibilité de maintenir le Jardin Lalanne à sa place que le projet Mangin a été retenu par la Ville, fin 2004. C'est donc à leur grande surprise que des membres d'Accomplir ont appris, pendant l'été 2005, qu'Yves Contassot et David Mangin envisageaient à nouveau de la supprimer.

Les associations Accomplir et Un petit monde ont obtenu 23/08/05 un rendez-vous avec Yves Contassot pour lui présenter leur argumentaire en faveur du Jardin Lalanne :

- 1) C'est un espace vert unique dans le centre de Paris pour cette tranche d'âge : les autres espaces aménagés sont destinés aux très jeunes enfants ;
- 2) Le concept de « jardin d'aventure », où les enfants explorent un univers à leur taille qui est étroitement mêlé à la végétation, est unique à Paris, en Europe et peut-être au monde ;
- 3) Par rapport à un square ordinaire, le jardin offre, à travers les six « mondes » qu'il comprend, la dimension du rêve et de la poésie ; il stimule l'imaginaire ;
- 4) C'est un endroit où les enfants ont un contact authentique avec la matière, naturelle ou non (terre, végétaux, eau, ciment...) au lieu d'avoir des contact « filtrés » et « protégés » comme dans beaucoup d'espaces qui leur sont réservés, ce qui leur donne l'occasion de découvrir le risque et d'apprendre la prudence ;
- 5) C'est un endroit où les enfants se rendent seuls, sans leurs parents, ce qui leur permet de développer leur autonomie, tout en étant sous la surveillance d'adultes ;
- 6) Les jeux organisés par les animateurs développent l'aptitude des enfants à respecter des règles et à vivre en groupe ;
- 7) Les animateurs représentent pour les enfants des interlocuteurs très différents de leurs parents ou de leurs enseignants ;
- 8) Le concept du samedi matin (ouverture aux enfants de tous âges et à leurs parents) contribue fortement à la convivialité et à la création de liens sociaux entre adultes ;
- 9) Le tarif très bas (voire gratuit pour les titulaires de la carte Paris-famille) rend le jardin accessible à tous les enfants, ce qui favorise la mixité sociale ;
- 10) L'été, notamment avec les grands jeux du vendredi, le jardin offre une ressource très appréciée aux enfants qui ne sont pas partis en vacances ;
- 11) Le jardin est utilisé par un public qui dépasse largement le quartier : non seulement des enfants de tout Paris et de la banlieue, mais aussi de nombreux enfants étrangers, ce qui contribue au rayonnement de la ville ;
- 12) Tous les enfants qui ont fréquenté ce jardin ont une relation affective très forte avec cet endroit ; pour beaucoup d'entre eux, même longtemps après qu'ils ont passé l'âge d'y aller, c'est un point d'ancrage fort dans ce quartier et dans la ville.

Yves Contassot leur a opposé une série d'arguments : le Jardin Lalanne n'aurait rien d'unique à Paris, il existe d'autres jardins similaires ; il poserait des problèmes de sécurité ; c'est un jardin payant or tous les jardins de Paris doivent devenir gratuits ; le jardin coûte trop cher par rapport au nombre d'enfants accueillis, notamment du fait de la présence des animateurs ; si la fréquentation du jardin était accrue cela le dégraderait ; au lieu de partir de l'existant, il faut réfléchir à ce qu'on voudrait « dans l'idéal » ; le jardin Lalanne n'a aucune valeur patrimoniale ; les politiques doivent arbitrer entre les besoins contradictoires exprimés par les usagers.

Accomplir et Un petit monde ont également rencontré, le 03/09/05, le paysagiste de l'équipe de Mangin, Philippe Raguin, pour recueillir son avis. Le compte-rendu de cet entretien,

initialement diffusé sur le site d'Accomplir, en a été retiré à la demande expresse de Philippe Raguin, probablement à cause du passage suivant (qu'il n'a cela dit pas contesté) : *« Sur le plan du patrimoine naturel, c'est vrai que le jardin Lalanne a beaucoup de qualités, ne serait-ce que parce que c'est un jardin fermé et que la végétation subit moins de stress et de dégradations que dans d'autres parties du Jardin : elle a pu « s'exprimer » bien davantage. En tant que paysagiste, je ne peux qu'admettre que c'est un lieu magique, comprenant des « sous-espaces » très intéressants. Sur le plan de la sécurité, vous avez réalisé votre diaporama en été, mais le jardin est dangereux par temps de pluie. Concernant l'évolution des normes de sécurité, on ne peut que déplorer qu'elles soient en réalité édictées par les grands fabricants de jeux, qui constituent un lobby européen très puissant. Ces normes deviennent si complexes que beaucoup de municipalités sous-traitent à ces entreprises la conception puis la maintenance des squares. Du coup, on assiste à une grande standardisation des squares qui évoluent vers le concept d'« espaces cocons », avec des sols souples, des jeux réputés n'offrir aucune dangerosité. Sur le plan éducatif, on peut s'interroger : pour qu'un bébé apprenne à marcher, il faut bien qu'il tombe et qu'il se fasse mal de temps en temps. Cela dit, le maintien du Jardin à cet endroit ou non dépendra de la réponse urbaine qui sera adoptée. »*

Accomplir et Un petit monde ont ensuite organisé une réunion publique le 08/10/05. Nouvelle batterie d'arguments d'Yves Contassot : il est choquant que le Jardin Lalanne serve de garderie à un tarif aussi dérisoire ; il est anormal de réserver son usage aux 7-11 ans ; le jardin coûte trop cher ; il n'est pas aux normes de sécurité ; le jardin est fermé une partie du temps ; d'autres quartiers plus défavorisés que les Halles ne bénéficient pas de ce type d'équipement ; si on faisait venir les enfants des autres quartiers, le jardin Lalanne serait surfréquenté et dégradé ; on ne peut pas développer la communication sur le Jardin Lalanne tant qu'on ne sait pas ce qu'on va en faire ; le quartier des Halles a une image nationale et internationale, on ne peut pas le traiter comme un square de quartier.

Lors de la réunion de bilan de mandature avec le Maire de Paris le 19/10/05, Accomplir a exprimé son inquiétude quant aux bruits qui couraient sur l'éventuelle suppression du Jardin Lalanne, alors même que sa conservation était prévue dans le cahier des charges de 2004. Dans sa réponse, Jean-Pierre Caffet nous a fait la morale en disant qu'il ne voyait pas pourquoi on répandait une rumeur de fermeture alors que rien de tel n'avait été décidé ; que ce qui était dans le cahier des charges restait entièrement ouvert, à savoir la possibilité soit du maintien, soit du déplacement aux conditions prévues dans le cahier des charges, et que c'était la concertation qui permettrait d'en décider. Nous en avons naïvement conclu que la troisième hypothèse, celle de la suppression, n'était pas retenue.

Lors de la première réunion du Comité permanent de concertation le 29/11/05, Mangin a cité deux éléments remettant en cause le jardin Lalanne : son emplacement au pied du futur Carreau, qui masquerait la vue depuis et vers ce bâtiment ; le fait que le jardin Lalanne est d'accès "contraint" ou "conditionné", c'est-à-dire que tout le monde n'y a pas accès. Sur l'un de ses transparents, il rangeait dans la catégorie des espaces « inaccessibles » aussi bien l'enclos des pyramides au-dessus des serres tropicales et les espaces techniques réservés aux jardiniers, que l'ensemble des espaces clos pour les enfants.

Devant ces remarques inquiétantes, Accomplir a demandé à Jean-Pierre Caffet de confirmer que les deux hypothèses du maintien sur place ou de la reconstitution à un autre emplacement du Jardin des Halles restaient ouvertes. Il a répondu par l'affirmative. *« Donc cela signifie que l'hypothèse de la suppression n'est pas envisagée ? – Si, cette hypothèse est également*

envisagée. – Dans ce cas, vous ne respectez pas le Programme définitif publié en janvier 2004 ? – Les choses changent, vous savez : c'est la vie ».

Lors de la réunion publique sur le projet des Halles du 14/12/05, cinq interventions différentes ont porté sur le Jardin Lalanne : celles de Gisèle Chaleyat, ancienne candidate du 1^{er} arrondissement pour les Verts ; de Laetitia Mougenot pour le Comité de Soutien et de Promotion du Jardin d'Aventure des Halles, dont elle a annoncé la création ; de Régine Nuriec, présidente des parents d'élèves de l'Arbre sec ; de Daniela Prost, présidente d'Un petit monde ; d'Elisabeth Bourguinat, qui au nom d'Accomplir a demandé communication des documents contractuels concernant les marchés déjà confiés à l'équipe Mangin et des documents permettant de préparer la concertation sur le jardin Lalanne : l'audit de sécurité réalisé par la société APAVE en 1996, le bilan du jardin réalisé par les services de la Ville en juin 2005, un bilan financier de l'activité du jardin Lalanne au cours des années passées, tout autre document ou étude pertinent. Réponse de Jean-Pierre Caffet : *« Ce n'est pas notre habitude de garder secrets des documents, mais on y réfléchit ».*

Un mois plus tard, au prix de multiples relances et de diverses pressions, l'essentiel de ces documents a enfin été communiqué à Accomplir (à l'exception du bilan financier, qui n'existe peut-être pas, d'ailleurs).

2) Analyse des documents obtenus

Laetitia Mougenot présente ses conclusions sur l'audit de sécurité : elle révèle qu'il n'existe pas de réels problèmes techniques, à part les espaces de dégagement des toboggans, qui sont insuffisants, et qui pourraient être agrandis dans le cadre d'une rénovation (en repoussant un peu la clôture du jardin). Les autres points soulevés par l'audit sont des détails dont la plupart a d'ailleurs donné suite à des corrections suite au rapport. L'argument des problèmes de sécurité ne tient donc pas.

Le texte « Présentation d'un bilan – Jardin Lalanne – 30 mai 2005 » réalisé par la Direction des Parcs et Jardins, est extrêmement positif, ce qui explique certainement la difficulté que nous avons eue à nous le procurer !

Enfin le « Programme d'aménagement du Jardin des Halles » qui figure dans les documents contractuels fournis à Mangin est plutôt encourageant. L'un de ses trois objectifs est : *« En faire un espace appropriable aux différentes activités et populations, en particulier les riverains : enfants jeunes et moins jeunes, parents, promeneurs... Etudier la conservation du jardin dit Lalanne »* ; et l'un des éléments du programme : *« prévoir des espaces dédiés à des enfants d'âges divers ».*

3) Positionnement de notre comité

Laetitia Mougenot indique que l'association Accomplir a fait le choix de se positionner sur la base de ce qui était prévu dans le Programme définitif de janvier 2004 : maintien du Jardin Lalanne sur son emplacement actuel ou création ailleurs dans le Jardin des Halles d'un espace du même type "jardin d'aventure", d'une surface identique, paysagé, fermé et animé. Rien n'interdit cependant au Comité d'adopter une position plus dure, à savoir demander strictement le maintien sur place.

Elisabeth Bourguinat souligne qu'à aucun moment, dans les entretiens que nous avons eus depuis cet été ou dans les réunions, un seul de nos interlocuteurs n'a évoqué l'hypothèse du déplacement du jardin. Le nouveau programme officiel prévoit d'ailleurs simplement « l'étude de la conservation du jardin dit Lalanne », et non celle de son déplacement ou de sa reconstitution.

Après un tour de table, c'est la deuxième option qui est adoptée : le Comité demande le maintien sur place du Jardin Lalanne.

4) Stratégie

Il est convenu d'adopter une gradation dans nos actions : il faut garder les actions telles que pétition, sit-in, happenings, etc. pour le cas où nous nous heurterions à un refus frontal, et dans l'immédiat travailler plutôt sur un argumentaire à présenter à nos interlocuteurs en espérant les convaincre.

5) Constitution d'un argumentaire

Xavier de La Tour souligne que nous devons faire l'effort de comprendre ce que nos interlocuteurs ont en tête, les raisons profondes pour lesquelles ils envisagent la suppression du Jardin Lalanne, de manière à les contrer de façon précise et efficace.

D'après nos différents échanges, leurs arguments principaux seraient les suivants :

- *le Jardin Lalanne masque la vue sur le futur bâtiment du Carreau* : argument irrecevable, le concept urbain du projet de Mangin se définissant autour d'un bâtiment qui ne dépasse pas la canopée des arbres afin de mieux s'intégrer au jardin et de laisser plus d'espace vide ; dans son projet, l'espace situé à l'emplacement actuel du Jardin Lalanne est d'ailleurs occupé par des arbres, qui masqueront de toute façon le bâtiment ;
- *le Jardin des Halles ne doit pas être traité comme un square de quartier, mais comme un des jardins prestigieux de la capitale, à vocation métropolitaine voire internationale* : dans trop de jardins français en général et parisiens en particulier (ex. les Tuileries), les enfants sont évincés au motif qu'ils « nuisent au prestige du lieu » ; la Mairie de Paris s'honorerait d'une conception plus humaine et plus intelligente du prestige de la capitale en donnant au contraire une place centrale aux enfants au cœur de la ville ; compte tenu du caractère unique, même sur le plan international, de ce jardin d'aventure, son maintien contribuerait au rayonnement international de Paris : nulle part ailleurs on ne trouve cette *ambiance magique* qui caractérise le jardin Lalanne, qui est totalement absente des squares à toboggans classiques, et que les parcs Disney s'évertuent à créer sur un mode commercialo-sirupeux ;
- *le Jardin des Halles a une réputation d'insécurité, due entre autres à l'absence de covisibilité d'un côté du jardin à l'autre (notamment du fait de la « butte » de l'amphithéâtre René Cassin) mais aussi de la multiplication des enclos, des recoins, des bosquets, etc. ; d'où l'idée d'aplanir tout le jardin (en supprimant les buttes mais aussi les creux !), de supprimer les enclos, de limiter la végétation, etc.* : on ne peut pas concevoir un jardin digne de ce nom sans arbres et sans un peu de relief, sinon cela s'appelle le parvis de l'Hôtel de ville ; on ne peut pas non plus supprimer les enclos pour les enfants car il est nécessaire, pour assurer leur propre sécurité, qu'ils soient protégés ; en revanche, il faut accroître la visibilité des squares d'enfants et du

Jardin Lalanne, car le spectacle d'enfants qui jouent est de nature à combattre très efficacement le sentiment d'insécurité : aussi bien parmi les policiers que par exemple dans le centre commercial des Halles, le critère objectif qui prouve que « tout va bien », c'est le nombre de mamans qui se promènent avec leur poussette dans les allées.

Autres arguments à valoriser (dans le désordre) :

- le jardin Lalanne permet de lutter contre l'obésité des enfants ! Une heure de plus au jardin Lalanne, c'est une heure de moins devant la télé ;
- il constitue une grande réussite architecturale, un patrimoine culturel, un véritable joyau ;
- Mangin veut supprimer le jardin entre autres pour créer une allée diagonale entre la rue Rambuteau et la grande passerelle, mais le talent des architectes consiste à savoir s'accommoder des contraintes ! *Note ajoutée après la réunion : Cette allée diagonale avait son sens à l'époque où les quatre équipes croyaient qu'il serait possible de supprimer la « bosse Montorgueil », située au pied de la crèche des Halles, face à la rue Montorgueil. Mais toutes les études ont montré que c'était inenvisageable car cette bosse est liée à une voirie souterraine qu'il est impossible de remettre en cause. L'existence d'une diagonale n'évitera donc en aucun cas de contourner la bosse comme actuellement.*
- il faut absolument retrouver dans le Jardin des Halles trois squares distincts : pour les tout-petits (0-3 ans), pour les moyens (4-6 ans), pour les grands (7-11 ans) : que peut-on imaginer de mieux, pour cette tranche d'âge, que le Jardin Lalanne ?
- le jardin Lalanne ne plaît pas seulement aux enfants : il plaît énormément aussi aux adultes qui l'ont visité ;
- le jardin est un lieu de sociabilité pour les parents qui s'y rendent le samedi matin, mais aussi pour les enfants, qui rencontrent des enfants d'autres écoles ou y retrouvent leurs camarades quand ils ont quitté l'école pour le collège ;
- on dit que le jardin n'est pas assez fréquenté, mais les mercredi et samedi, dès qu'il fait beau, il est complet tout l'après-midi, preuve de son succès ;
- pour augmenter la fréquentation, il serait possible d'ouvrir le jardin, les mardi, jeudi et vendredi matin (hors période de vacances scolaires) à tous les publics comme le samedi matin, de façon à accueillir les parents ou nounous avec de jeunes enfants, ou encore des touristes adultes et enfants ; l'hypothèse d'ouvrir également le dimanche matin pourrait également être envisagée (il semble cependant qu'elle a été testée il y a quelques années sans grand effet : il y a de façon générale beaucoup moins de monde le dimanche que le samedi).

Un groupe de travail composé d'Alix, Agnès, Elisabeth, Gilles, Xavier, va se réunir le mardi 17 janvier à 20h30 chez Gilles Pourbaix (01 40 28 06 21) au 49 rue Saint-Denis (sonner à l'interphone sur rue) pour

- préparer la réalisation d'un dossier en vue de la concertation, avec comme pièce maîtresse un argumentaire répondant aux divers motifs invoqués pour supprimer le jardin Lalanne ; ce dossier pourra être envoyé à tous les élus concernés ; il devra en tout état de cause être prêt pour la première réunion de travail du CPC sur le jardin, prévue pour début mars ;
- finaliser le communiqué de presse qui sera envoyé à la presse mais aussi publié dans la *Lettre d'Accomplir* n°23, à paraître le 22/01/06
- préparer la réalisation d'une affiche destinée à être apposée dans les écoles, les crèches, à la Maison verte, etc. (Bernard Blot se chargera de la mise en page)

6) Récapitulation des actions concrètes prévues

- constitution du dossier du Comité sur le Jardin Lalanne (cf ci-dessus)
- publication d'un communiqué de presse pour : annoncer la création du comité ; indiquer que dans les documents fournis par la Ville, nous ne trouvons aucun argument justifiant la fermeture du jardin ; faut-il penser que celle-ci serait motivée seulement par le projet de créer une terrasse de bistro ? NB : deux personnes doivent fournir des contacts AFP à Gilles (gilles.pourbaix@accomplir.asso.fr ou 01 40 28 06 21) ; Dominique suggère aussi de publier un article dans le journal de la paroisse Saint-Eustache, qui est lu par beaucoup de monde ; il va en parler au curé ;
- réalisation d'une affiche : le thème général serait « *Bonne nouvelle : le Jardin Lalanne existe, le connaissez-vous ? ; mauvaise nouvelle : son existence est menacée* » ; il faudra se répartir la diffusion de cette affiche dans tous les lieux fréquentés par des parents et des enfants ;
- prévoir dans le cadre de la Fête du Jardin extraordinaire organisée par Accomplir le 10 juin prochain de fêter l'anniversaire du Jardin Lalanne (cet aspect sera pris en charge par les membres d'Accomplir participant à la fois au Comité et au groupe d'organisation de la fête) :
 - o invitation à Mme Lalanne pour qu'elle puisse se faire connaître et venir dire quelques mots sur scène
 - o décoration de ballons accrochés sur la grille tout autour du Jardin Lalanne
 - o demande à adresser par Accomplir au service des Evénements de bien vouloir organiser une journée porte ouverte dans le Jardin à l'occasion de ses 20 ans et de cette fête du Jardin extraordinaire,
 - o projection en boucle du diaporama sur le Jardin Lalanne (éventuellement sous une tente ?)
- communiquer vers les bibliothèques d'enfants (Alix voit ce qu'il peut faire)
- trouver de nouvelles associations, notamment des associations de parents d'élèves, qui puissent rejoindre notre comité (ce qui a toujours plus de poids que les simples particuliers) : Duccia entre autres va s'en occuper ;
- écrire à Christophe Girard, adjoint à la culture, pour l'alerter (Laetitia pourra s'en occuper, peut-être une fois que le dossier sera constitué ?)
- aller visiter le jardin de la Cour du Maroc (Sue ?)

7) Autres actions envisageables

D'autres actions sont envisageables, pour lesquelles nous n'avons pas pris de décision, soit parce qu'il est préférable de les remettre à une phase ultérieure, soit parce qu'aucun volontaire ne s'est désigné pour l'instant :

A remettre à une phase ultérieure :

- faire des opérations de communication et de signature de pétition devant la grille du Jardin Lalanne et/ou dans la rue Rambuteau et l'allée Saint-John Perse (il faudra bien sûr obtenir l'autorisation de la Préfecture et/ou des Parcs et Jardins, mais ce ne sera pas forcément facile de nous la refuser)
- opérations médiatiques, non encore décidées pour l'instant : inaugurer en grandes pompes une signalétique réalisée par nos soins et indiquant comment se rendre au Jardin Lalanne ; organiser une chaîne humaine avec les enfants tout autour du jardin

(environ 300 personnes nécessaires) ; organiser une expo de photos artistiques du jardin.

Pas de volontaires précis pour :

- écrire aux journaux de type Pariscope pour faire préciser l'adresse du jardin Lalanne (trop souvent indiquée rue Rambuteau)
- envoyer des articles à la presse enfantine type Bayard Presse : l'anniversaire des 20 ans peut fournir une bonne accroche
- réaliser un panneau à installer sur la porte côté Rambuteau pour indiquer qu'il faut tourner deux fois à droite pour trouver le Jardin d'aventure Lalanne
- envoyer l'affiche aux écoles parisiennes, aux hôpitaux d'enfants qui fréquentent déjà le jardin
- communiquer sur le jardin Lalanne auprès des écoles de paysagistes, dans la presse spécialisée en urbanisme et paysagisme
- organiser dans le Jardin des grands jeux particuliers pour Pâques (recherche d'œufs cachés dans le jardin) ou pour Carnaval (déguisements à thème) et en profiter pour communiquer dans le quartier sur le Jardin.

*

La prochaine réunion du Comité sera planifiée dès que nous connaîtrons la date de réunion du groupe de travail du Comité permanent de concertation portant sur le Jardin (probablement début mars). Nous devons à ce moment-là faire le point sur les arguments que nous présenterons au CPC, mais aussi préparer un nouveau communiqué de presse, avec peut-être une action médiatique.

Merci à tous ceux qui se sont chargés d'actions concrètes d'en rendre compte à Laetitia Mougenot, coordinatrice du Comité, qui rediffusera l'information à tout le monde (jardindaventure@neuf.fr). Les éventuels courriers papier doivent être adressés à : Comité de Soutien et de Promotion du Jardin d'Aventure des Halles, 49 rue Saint-Denis 75001 Paris. Téléphone : 01 42 21 99 32.